

Règlement Intérieur du club BAD'ATHIS

Saison 2025/2026

Force obligatoire

Le règlement intérieur a la même force obligatoire pour tous les membres du club. Nul ne pourra s'y soustraire puisque implicitement accepté lors de l'adhésion.
L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur, ainsi que les conditions d'adhésion.

1) Inscription - Généralités

Seul donne lieu à une inscription un dossier dûment rempli et complet. Tout dossier d'inscription complet, validé par le club Bad'Athis, ouvre droit à une inscription pour une seule saison. Chaque saison commence le 1^{er} septembre de l'année N et se termine le 31 août de l'année N+1.

Aucun remboursement ne sera effectué en cours de saison sauf cas exceptionnel (maladie ou accident). Le cas échéant, les frais de la licence fédérale ne sont pas remboursables.

Les documents à fournir sont :

- Le formulaire de prise de licence à remplir par l'adhérent, disponible au forum des associations, durant les permanences d'inscription ou en ligne sur le site internet « www.badathis.fr ».
- L'attestation du questionnaire santé certifiant avoir répondu par la négative à toutes les questions.
Ou le certificat médical original de moins de 3 mois en cas de réponse positive à au moins une des questions du questionnaire santé : **seul le formulaire de la Fédération Française de Badminton est accepté.**
- La fiche d'adhésion 2025/2026 à renseigner puis compléter en ligne sur le site DAMAaaS (www.damaaas.com), en y joignant les documents numérisés du formulaire de prise de licence et du questionnaire ou certificat dûment remplis.
- La photo d'identité recommandée pour les nouveaux adhérents (à joindre à la fiche d'adhésion)
- Le règlement de la cotisation annuelle par chèque (à l'ordre du Club Bad'Athis) ou par virement d'un montant de **125 € (dont 60,07 € de licence fédérale et assurance)**

Seules les personnes de 16 ans et plus sont autorisées à adhérer au club Bad'Athis ainsi que les enfants des adhérents de plus de 10 ans et les enfants (10-16 ans) pour l'entraînement.

2) Organisation du club

Le club fonctionne grâce à des bénévoles.

Les joueurs :

- montent et démontent les terrains
 - ne laissent pas de détritiques sur l'aire de jeu des gymnases (volants usagés, bouteilles d'eau...), dans les tribunes et les vestiaires. Des poubelles sont à disposition dans l'enceinte des gymnases
- prennent soin du matériel et le rangent correctement
 - respectent les créneaux horaires. Ils quittent le gymnase (vestiaires compris) à la fin du créneau

Le club Bad'Athis n'est pas responsable des vols qui pourraient être commis dans les gymnases (tribunes, vestiaires...)

3) Équipement personnel

Pour leur confort et leur sécurité, les joueurs doivent avoir un équipement adéquat (pas de jean) et porter notamment des **chaussures de sport en salle propres**. Les semelles de couleur noire ne sont pas autorisées. En cas de non-respect, le joueur se verra interdire l'accès aux terrains.

Les raquettes et volants en plumes pour le jeu libre sont à la charge des adhérents. Cependant, les volants en plastique sont fournis.

4) Accès aux gymnases

L'accès aux gymnases est autorisé sur les plages horaires accordées au club par la Ville d'Athis-Mons. Il est interdit de jouer en dehors de ces créneaux.

Le club Bad'Athis ne pourra être tenu pour responsable en cas d'accident survenu sur les terrains en dehors des plages horaires accordées.

Sur les créneaux de jeu libre à forte affluence, les joueurs doivent obligatoirement compter les points de jeu et limiter leur présence sur le terrain à la seule durée du match entamé. A la fin de la rencontre, les joueurs libèrent le terrain et laissent la place aux joueurs en attente.

5) Entraînements

Lors des entraînements, seuls les joueurs s'étant inscrits aux séances sont autorisés à entrer sur les terrains.

6) Personnes extérieures au club Bad'Athis

Toute personne extérieure au club Bad'Athis ne pourra pas jouer sur les créneaux horaires du club, même si elle est accompagnée d'un membre du club.

Si une connaissance d'un joueur souhaite s'inscrire, elle est autorisée, pendant la période d'inscription, à faire **une** séance d'essai, sous réserve de l'accord d'un membre élu du bureau.

7) Compétitions

Lorsque le club reçoit une équipe adverse le mardi ou le jeudi, le nombre de terrains réservés au jeu libre sera diminué.

8) Les créneaux

Le mardi : 19:30 / 22:30 (jeu libre adultes)

Le mercredi : 15:00 / 16:30 (entraînement jeunes, 10-16 ans)

Le jeudi : 19:30 / 20:30 (entraînement adultes débutant/intermédiaire)

Le jeudi : 20:30 / 22:30 (jeu libre adultes)

Le samedi : 13:30 / 15:00 (entraînement adultes compétiteurs)

Le samedi : 15:00 / 18:00 (jeu libre adultes et enfants)

Le club est géré grâce à la bonne volonté de bénévoles. Alors soyez sympas et indulgents avec eux et si vous souhaitez vous aussi donner un coup de main, n'hésitez pas à nous contacter !

- **Le Bureau :**

Président(e) : Antoine Nguyen

Vice-président(e) : Damien Rossignol

Secrétaire : Catherine Arkache

Secrétaire adjoint(e) : Christophe Léger

Trésorier(e) : Charles Combes

Trésorier(e) adjoint(e) : Corinne Canzian

- **Le Conseil d'Administration :**

Fabien Cunault

Bruno Falbert